



BULLETIN D'INSCRIPTION EN VISIO-CONFERENCE TEAMS
(modalités en page 2)

Journée technique de formation APORA du 30 novembre 2021

***Les installations classées à l'heure de la reprise économique
Modifications d'activité, pénurie de matières premières, économie
circulaire et déchets : comment concilier ces enjeux ?***

PARTICIPANT :

NOM.....

FONCTION.....

ENTREPRISE.....

ADRESSE.....

.....

Tél.....Fax.....

E.Mail pour la visio-conférence.....

☐ **S'inscrit à la journée de formation APORA en visio-conférence Teams**

MODALITES DE REGLEMENT (prix incluant recueil, pause et repas) :

☐ **Prise en charge dans le cadre de la formation**

Tarif : 260,00 € HT pour les adhérents - 405,00 € HT pour les non adhérents

→Facture de prestation de formation professionnelle exonérée de TVA

Règlement à l'ordre d'APORA à réception d'une facture valant convention simplifiée, du certificat de réalisation et de la feuille d'émargement après la formation.

☐ **Pas de prise en charge dans le cadre de la formation**

Tarif : 312,00 € TTC pour les adhérents - 486,00 € TTC pour les non adhérents

→TVA 20 % incluse

Règlement à l'ordre d'APORA à joindre impérativement à votre inscription pour valider celle-ci.

Pour les nouveaux établissements industriels souhaitant adhérer dans le cadre de cette journée :

☐ Adhère à APORA pour 2021 et bénéficie alors du prix préférentiel adhérent et d'une réduction de 30,00 € HT sur le tarif d'adhésion 2021 (ci-joint).

Date

Signature



Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription à la journée du 30 novembre 2021 est à retourner à :

APORA

La Cité des Entreprises - 60 avenue J. Mermoz - 69373 Lyon Cedex 08

Tel. : 04.78.77.07.40 - E.mail : assoc.apora@apora.org

www.apora.org

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment daté et signé accompagné du règlement par chèque ou virement ou à réception de facture dans le cas d'une prise en charge dans le cadre de la formation.

Pour toute annulation signifiée **après le 23 novembre 2021** ou en cas d'absence à la journée, le montant de l'inscription sera facturé à l'entreprise.

Qui est APORA ?

Créée en 1972 par l'Union Patronale Rhône-Alpes et la CCI Régionale Rhône-Alpes, APORA est l'association interprofessionnelle régionale dont la mission est d'assister ses adhérents (*entreprises ou établissements industriels, et leurs organisations représentatives*) pour les questions d'environnement industriel, et de veille réglementaire personnalisée en environnement industriel, sécurité et énergie. Elle compte environ 300 adhérents : établissements industriels, syndicats professionnels, Medef territoriaux et CCI Régionale Rhône-Alpes.

APORA :

- . vous assiste dans vos relations avec l'administration, l'Agence de l'eau,...
- . répond très rapidement à toute question relative à l'environnement,
- . vous propose des visites régulières pour faire le point sur tout ce qui touche à l'environnement,
- . vous assiste pour la réalisation de dossiers (*études d'impact, de dangers, dossiers ICPE, diagnostics...*),
- . vous propose une veille réglementaire Environnement, Sécurité et Energie sur abonnement (*réservée aux établissements industriels*),
- . représente les industriels auprès des acteurs de l'environnement, pouvoirs publics notamment,
- . vous informe régulièrement par des moyens adaptés : commission environnement - site internet : www.apora.org,



Cotisation 2021 – Membres actifs individuels Collège établissements industriels

Ce tarif est exprimé en Euros

Effectif de l'établissement	Cotisation HT	TVA (20 %)	Cotisation TTC en euros
0 à 99 personnes	392,00 €	78,40 €	470,40 €
de 100 à 249 personnes	780,00 €	156,00 €	936,00 €
de 250 à 499 personnes	1 028,00 €	205,60 €	1 233,60 €
500 et plus	1 545,00 €	309,00 €	1 854,00 €